

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière adjointe

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2015, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

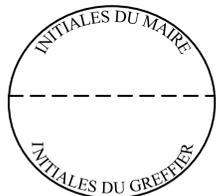
Il est proposé par : la conseillère Karine Otis  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 2 décembre 2015, à 19 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2015-294

Rés. 2015-295



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

#### 4.1 Comité général du 7 décembre 2015

##### 4.1.1 Calendrier des séances du conseil municipal 2016

Rés. 2015-296

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière adjointe portant le numéro GC2015-37 et d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.2 Nomination - Corporation Les amis du boisé de la Pointe-Saint-Gilles

Rés. 2015-297

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2015-14 et de procéder à la nomination de madame Léa Thibault à titre de représentante de la Ville de Baie-Comeau au sein de la corporation Les amis du boisé de la Pointe-Saint-Gilles. Il est également résolu de désigner monsieur Sébastien Langlois à titre de substitut, et ce, en cas d'incapacité d'agir de madame Thibault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.3 Érosion côtière - Appui à la Municipalité de Pointe-Lebel et aux régions touchées par le phénomène

Rés. 2015-298

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2015-15 voulant que la Ville de Baie-Comeau donne son appui à la Municipalité de Pointe-Lebel dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir l'aide financière nécessaire à la mise en oeuvre de son projet expérimental Rolodune.

Également, la Ville de Baie-Comeau appuie la demande de la Municipalité de Pointe-Lebel voulant que le gouvernement du Québec respecte son engagement initial dans ce dossier et verse l'aide financière aux régions les plus particulièrement touchées, soit les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.4 Politique pour un environnement sans fumée

Rés. 2015-299

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

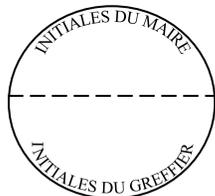
De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2015-09 afin d'adopter la Politique pour un environnement sans fumée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.5 Modification à la Politique d'utilisation des véhicules municipaux

Rés. 2015-300

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2015-10 afin d'adopter la modification à la Politique d'utilisation des véhicules municipaux.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.6 Renouvellement de l'entente pour le prêt de locaux à la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka au pavillon Mance**

**Rés. 2015-301**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro DD2015-08 et de renouveler l'entente de prêt de locaux du pavillon Mance à la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka pour l'année 2016.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.7 Renouvellement du protocole d'entente - Club nautique de Baie-Comeau inc.**

**Rés. 2015-302**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2015-19 et d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer un protocole d'entente de deux ans, commençant rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2016 avec le Club nautique de Baie-Comeau inc., et de lui verser pour 2015 une aide financière de 3 500 \$ plus les taxes, si applicables, ainsi qu'une subvention équivalant au montant des taxes municipales correspondant à la valeur des taxes sur le bâtiment secondaire situé sur le lot 3 210 322.

Enfin, pour la dernière année de la présente entente, soit 2016, la Ville versera au Club nautique de Baie-Comeau inc. une aide financière de 8 500 \$ plus les taxes, si applicables, ainsi qu'une subvention équivalant au montant des taxes municipales correspondant à la valeur des taxes sur le bâtiment secondaire situé sur le lot 3 210 322. Il est entendu que cette aide financière inclut toute autre forme d'aide qui pourrait provenir d'autres services municipaux.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.8 Demande de partenariat entre la Ville de Baie-Comeau et l'Organisme de Bassins versants Manicouagan (OBVM)**

**Rés. 2015-303**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro GE2015-04 et d'accepter la demande de partenariat pour l'année 2016 de l'Organisme de Bassins versants Manicouagan pour la mise en oeuvre du plan directeur de l'eau sur le territoire de la ville de Baie-Comeau et de verser une subvention de 6 437 \$, taxes incluses.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.9 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2015-304**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2015-18 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de novembre 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.10 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2015**

Rés. 2015-305

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2015-36 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le lundi 23 novembre 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 Comité général du 14 décembre 2015**

##### **4.2.1 Modification à la Politique de reconnaissance pour les années de service et lors de la retraite**

Rés. 2015-306

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2015-31 afin d'adopter la modification à la Politique de reconnaissance pour les années de service et lors de la retraite.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2.2 Nomination préposée à la bibliothèque - Service des arts, de la culture et du tourisme**

Rés. 2015-307

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2015-33 et de procéder à la nomination de madame Nathalie Bernatchez comme préposée à la bibliothèque au Service des arts, de la culture et du tourisme de la Ville de Baie-Comeau selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

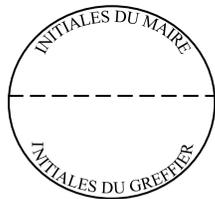
##### **4.2.3 Société des traversiers du Québec (STQ) - Modification de l'horaire régulier**

Rés. 2015-308

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2015-16 et de demander à la Société des traversiers du Québec (STQ) de ne pas réduire le nombre de traverses entre Matane-Baie-Comeau-Godbout puisqu'une telle décision aura inévitablement des impacts négatifs sur l'activité économique de notre région. La Ville de Baie-Comeau demande à la STQ de maintenir l'horaire régulier de ce service essentiel pour la Côte-Nord.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.2.4 Projet pilote - Circulation des motoneiges sur l'avenue Arthur-A.-Schmon**

**Rés. 2015-309**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2015-12 et d'autoriser le projet pilote concernant la circulation des motoneiges sur l'avenue Arthur-A.-Schmon.

La Ville procédera à l'installation des panneaux de circulation requis et apportera un amendement à la réglementation en vigueur concernant la circulation et le stationnement, de manière à inscrire au plan de signalisation l'autorisation de circuler en motoneige.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.5 Approbation de la vente du lot 3 210 169 et une partie du lot 3 403 201 à l'entreprise Roland Munger inc. - Développement résidentiel**

**Rés. 2015-310**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur général de la Société d'expansion de Baie-Comeau portant le numéro SEBC2015-08 afin de conclure une entente entre Roland Munger inc. et la Ville pour la construction de l'extension de l'avenue Arthur-A.-Schmon. L'entreprise Roland Munger inc. pourra acquérir du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) le lot 3 210 169 et une partie du lot 3 403 201 du cadastre du Québec et elle devra procéder à l'installation des services municipaux.

De plus, l'entreprise devra procéder à une cession à titre gratuit de l'emprise des rues et des infrastructures en faveur de la Ville, au moment déterminé par celle-ci. La Ville exécutera les travaux de nivelage, d'asphaltage et d'installation des bordures et trottoirs lorsque les revenus de taxes foncières générés par les nouvelles résidences combleront le coût de l'emprunt pour exécuter les travaux.

La Société d'expansion de Baie-Comeau ayant pour mandat de négocier une entente avec Roland Munger inc., le maire et la greffière, ou leur remplaçant, sont autorisés à signer les documents nécessaires à cette entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.6 Autorisation de signature, acte de servitude pour le passage de conduites sur la rue Braud**

**Rés. 2015-311**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur général de la Société d'expansion de Baie-Comeau portant le numéro SEBC2015-10 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer les servitudes de passage nécessaires pour les lots 2 905 834 et 2 906 197 afin que la Ville de Baie-Comeau puisse accéder à ses conduites souterraines sur la rue Braud afin d'entretenir celles-ci au besoin. Tous les frais et honoraires professionnels sont à la charge de la Ville.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.2.7 Municipalisation de divers terrains à la mise aux normes de l'eau potable et cession de terrains avec la SEBC**

**Rés. 2015-312**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur général de la Société d'expansion de Baie-Comeau (SEBC) portant le numéro SEBC2015-09 afin de procéder à un échange de terrains pour régulariser l'occupation de certains bâtiments, équipements et infrastructures appartenant à la Ville de Baie-Comeau et établis sur des propriétés de la SEBC.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tous les documents nécessaires. Les transactions se feront sous forme de cessions à titre gratuit, le tout selon les dispositions du projet d'acte de vente de Me Hugo Bussières, notaire. Les frais et honoraires professionnels sont à la charge de la Société d'expansion de Baie-Comeau.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.8 Engagement concernant l'acquisition du lot 3 621 376 à des fins de chemin public, des aménagements, installations et ouvrages concernés et la conclusion des ententes d'occupation nécessaires**

**Rés. 2015-313**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la greffière adjointe portant le numéro GC2015-40 afin de confirmer l'engagement de la Ville de Baie-Comeau à acquérir le lot 3 621 376 à des fins de chemin public.

De plus, la Ville s'engage à conclure les ententes de cession et d'occupation nécessaires concernant les lots suivants : 3 621 376, 4 605 897, 4 605 898, 4 605 899, 4 605 900, 4 605 901 et 4 605 896, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, avec le Ministère du développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques et Transports Canada.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.9 Registre des déclarations 2015 concernant les obligations en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

**Rés. 2015-314**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

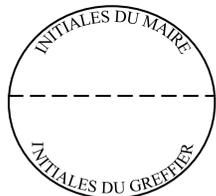
De donner suite au rapport de la greffière adjointe portant le numéro GC2015-41 et d'accepter pour dépôt l'extrait du registre des déclarations 2015 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.10 Règlement d'emprunt numéro 2015-877 - Ajout d'un estimé détaillé**

**Rés. 2015-315**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner au rapport de la greffière adjointe portant le numéro GC2015-42 afin d'ajouter l'estimé détaillé des travaux du 25 septembre 2014 au règlement d'emprunt 2015-877 concernant la réfection des stations de pompage SP-1, SP-2 et SP-6.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2.11 Appel d'offres 15-24 - Mise aux normes d'infrastructures de l'eau potable - Services professionnels contrôle qualitatif des matériaux, usine de traitement de l'eau et poste de pompage d'eau brute**

**Rés. 2015-316**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2015-08 découlant de l'appel d'offres 15-24 et de retenir les services du Groupe Qualitas inc. pour la somme de 49 235 \$, taxes incluses, pour le mandat professionnel décrit à l'appel d'offres concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction de l'usine de traitement de l'eau et du poste de pompage d'eau brute.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2.12 Appel d'offres 15-26 - Acquisition de camions et camionnettes usagés**

**Rés. 2015-317**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2015-22 et d'accorder le contrat de fourniture de dix (10) véhicules usagés découlant de l'appel d'offres 15-26 à Location Sauvageau, au montant de 277 929,02 \$, taxes incluses. Ce montant sera financé à partir du fonds de roulement de la Municipalité et remboursé sur une période de sept (7) ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2.13 Contrat avec le ministère des Transports - Balayage et nettoyage de chaussée**

**Rés. 2015-318**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2015-23 et d'approuver le contrat numéro 850890062 avec le ministère des Transports, lequel a été signé par monsieur Ghislain Gauthier, directeur des travaux publics et services techniques et monsieur François Corriveau, directeur général.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2.14 Immobilisation des lampes de rue à DEL**

**Rés. 2015-319**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du chef de division à l'électricité portant le numéro EL2015-02 et d'accepter de puiser au fonds de roulement le financement pour l'immobilisation des équipements provenant du remplacement des têtes d'éclairage de rue de type « Haute pression sodium » dans le Secteur-Ouest par des têtes d'éclairage de technologie différente à DEL, soit un montant total de 177 038,32 \$, plus les taxes applicables, remboursable sur



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

une période de 10 ans, de façon à ce que la Ville de Baie-Comeau n'ait pas à payer de frais d'intérêts sur emprunt et n'affecte pas le budget régulier de 2016.

La subvention provenant du « Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec », estimée à 75 600 \$, pourra être affectée au remboursement du fonds de roulement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.15 Adhésion au programme de subvention ÉcoPerformance

Rés. 2015-320

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro DD2015-09 afin de mandater la firme Bouthillette Parizeau inc. pour réaliser une étude sur l'efficacité énergétique du centre Henri-Desjardins et adhérer au programme ÉcoPerformance du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) au montant de 19 500 \$ plus les taxes applicables.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.16 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-321

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2015-21 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de novembre 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.17 Protocole d'entente - La Virée de la culture

Rés. 2015-322

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2015-20 et d'autoriser la signature d'un protocole d'entente d'une durée de deux ans, soit 2016 et 2017 avec La Virée de la culture et de lui verser, pour chacune des années de l'entente, une aide financière de 2 000 \$. De plus, il est résolu de nommer madame Marika Savoie-Trudel, superviseure du Service des arts, de la culture et du tourisme comme personne responsable du dossier.

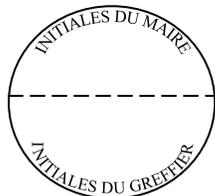
### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.18 Prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

Rés. 2015-323

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2015-26 et d'approuver les prévisions budgétaires 2016 présentées par la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau au montant de 3 071 287 \$, prévoyant ainsi un déficit de l'ordre de 1 655 595 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 165 559 \$.



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De plus, la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.19 Listes de comptes 2015-40, 2015-41, 2015-42, 2015-43 et 2015-44

Rés. 2015-324

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2015-25 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2015-40, 2015-41, 2015-42, 2015-43 et 2015-44 pour les périodes 40, 41, 42, 43 et 44.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.20 Adoption du plan de développement du transport collectif

Rés. 2015-325

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2015-08 et d'adopter le plan de développement du transport collectif.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.21 Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme - 2016-2017

Rés. 2015-326

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2015-38 et de nommer monsieur Claude Ramsay, monsieur Michel Potvin et monsieur Guy Richard à titre de membre-citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit pour 2016 et 2017.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.22 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 décembre 2015

Rés. 2015-327

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

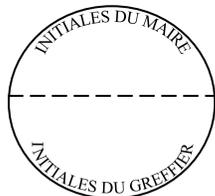
De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2015-39 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 9 décembre 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.23 Nomination - Innovation et développement (ID) Manicouagan

Rés. 2015-328

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De nommer monsieur Yvon Boudreau à titre de représentant de la Ville de Baie-Comeau au conseil d'administration de ID Manicouagan.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

##### 5.1 Dérogations mineures

###### 5.1.1 422, avenue Arthur-A.-Schmon

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 422, avenue Arthur-A.-Schmon;

**Considérant** la demande de dérogation déposée par les propriétaires de la résidence du 422, avenue Arthur-A.-Schmon;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Karine Otis

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale isolée sise au 422, avenue Arthur-A.-Schmon. Ainsi, la résidence possède une marge de recul arrière de 5,65 m alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 6 m pour ce type de bâtiment.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

###### 5.1.2 4, avenue Dolbeau

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 4, avenue Dolbeau;

**Considérant** la demande de dérogation déposée par les propriétaires de la résidence du 4, avenue Dolbeau;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser la hauteur du garage isolé situé en cour arrière de la résidence située au 4, avenue Dolbeau. Ainsi, le garage possède une hauteur de 4,48 m alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de construction accessoire.

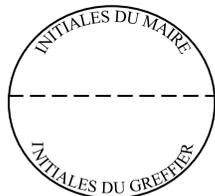
### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

###### 5.1.3 69, avenue Samuel-Miller

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 69, avenue Samuel-Miller;

Rés. 2015-329

Rés. 2015-330



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant** la demande de dérogation déposée par madame Elin Jonasson pour la résidence du 69, avenue Samuel-Miller;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du garage isolé situé en cour arrière de la résidence sise au 69, avenue Samuel-Miller, et ce, conditionnellement à la démolition de l'annexe ou à l'achat d'une partie du lot 5 102 828 appartenant à la Société de développement de Baie-Comeau permettant de régulariser ladite annexe. Ainsi, le garage possède une marge de recul latérale variant de 0,6 m à 0,65 m calculée à partir du revêtement alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 0,9 m pour ce type de construction accessoire.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.4 1120, rue Boucher

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 1120, rue Boucher;

**Considérant** la demande de dérogation déposée par le propriétaire de la résidence du 1120, rue Boucher;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé de refuser la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé d'une hauteur de 5,1 m situé en cour arrière de la résidence sise au 1120, rue Boucher.

Monsieur Antoine Roberge, propriétaire du 1120, rue Boucher, s'adresse au conseil concernant sa demande de dérogation mineure;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De reporter la demande de dérogation mineure du 1120, rue Boucher, à la prochaine séance du conseil municipal.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 7.1 Règlement 2015-878 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

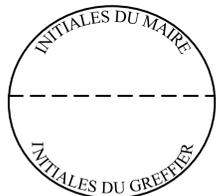
**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-649 concernant les dérogations mineures;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-659 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 octobre 2015;

Rés. 2015-331

Rés. 2015-332



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant** que l'assemblée publique présidée par le maire aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 5 novembre 2015;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 novembre 2015;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Rés. 2015-333**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2015-878 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.2 Règlement 2015-879 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage**

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

**Considérant** que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 octobre 2015;

**Considérant** que l'assemblée publique présidée par le maire aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 5 novembre 2015;

**Considérant** que l'adoption d'un deuxième projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre 2015;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 novembre 2015;

**Considérant** que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Rés. 2015-334**

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis  
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter le Règlement 2015-879 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

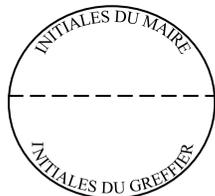
#### **7.3 Règlement 2015-880 sur les permis et certificats**

**Considérant** que la Ville de Baie-Comeau est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

**Considérant** qu'il y a lieu de remplacer le Règlement 2003-647 sur les permis et certificats et ses amendements;

**Considérant** que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 octobre 2015;

**Considérant** que l'assemblée publique présidée par le maire aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 10 novembre 2015;



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 novembre 2015;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Rés. 2015-335**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'adopter le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.4 Règlement 2015-881 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau**

**Considérant** l'adoption du Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau le 16 mai 2011;

**Considérant** que le conseil municipal désire modifier ce règlement afin d'y apporter diverses modifications;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 novembre 2015;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Rés. 2015-336**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2015-881 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

#### **9. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**Rés. 2015-337**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 17.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CLAUDE MARTEL**  
MAIRE

---

**ANNICK TREMBLAY**  
GREFFIÈRE ADJOINTE